

**29<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**Cotonou, le 17 MARS 2020**  
**GOLDEN TULIPE HOTEL DE COTONOU**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**\*\*\*\*\***

**EXERCICE 2019**

## Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire organisée ce jour est l'occasion pour le Conseil d'Administration de vous présenter et de soumettre à votre aimable approbation le rapport annuel et les comptes de votre banque, audités et arrêtés au 31 décembre 2019.

### **I- ENVIRONNEMENT**

La croissance mondiale devrait atteindre 2,5 % en 2020, soit à peine plus que le niveau le plus bas depuis la crise enregistrée l'an dernier. La croissance pourrait être plus soutenue si la réduction des tensions commerciales atténuait l'incertitude. Mais les risques de dégradation sont prépondérants. Depuis la crise financière mondiale, les économies émergentes et en développement connaissent un ralentissement marqué de la croissance de la productivité, malgré l'accumulation de dette la plus importante, la plus rapide et la plus généralisée enregistrée depuis les années 1970. Dans ces circonstances, il est d'autant plus urgent de reconstituer une marge de manœuvre macroéconomique et d'engager des réformes visant à relancer la productivité.

Les prévisions tablent sur un redémarrage de la croissance mondiale à 2,5 % en 2020, soit une légère hausse par rapport au plus bas depuis la crise (2,4 %) enregistré l'an dernier, dans un contexte de fléchissement des échanges et des investissements. Néanmoins, les risques de détérioration prédominent, avec l'éventualité d'une nouvelle escalade des tensions commerciales mondiales, de brusques ralentissements dans les grandes économies et de désordres financiers. Les économies émergentes et en développement doivent reconstituer leur marge de manœuvre macroéconomique afin de renforcer leur résistance aux chocs et poursuivre des réformes résolues pour soutenir la croissance à long terme.

#### **I.1. Au plan international**

##### **Amérique Latines et Caraïbes :**

La croissance régionale devrait atteindre 1,8 % en 2020, sous l'effet d'un raffermissement de la croissance dans les principales économies et d'une reprise de la demande intérieure au niveau régional. Au Brésil, le regain de confiance des investisseurs, conjugué à un assouplissement progressif des conditions de prêt et du marché du travail, devraient favoriser une accélération de la croissance à 2 %. Au Mexique, la croissance devrait atteindre 1,2 %, le recul des incertitudes politiques contribuant à une reprise des investissements, tandis qu'elle devrait se contracter à 1,3 % en Argentine. En Colombie, la réalisation de projets d'infrastructures devrait contribuer à soutenir une hausse de la croissance à 3,6 %. L'assouplissement des conditions de crédit au Costa Rica et la reprise des projets de construction au Panama devraient permettre à la croissance de s'établir à 3 % en Amérique centrale. Dans les Caraïbes, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 5,6 %, principalement sous l'effet de la mise en production de gisements de pétrole offshore en Guyane.

Le cycle économique des États-Unis jouera un rôle clé dans ce dénouement. Les États-Unis dominent le palmarès de croissance des économies avancées, et devraient voir leur PIB réel atteindre 3 % cette année. Les baisses d'impôts appréciables annoncées en début d'année encouragent la consommation, les placements et la création d'emplois. Ces mesures de stimulation fiscales sont arrivées à un moment où l'économie tournait déjà à plein régime. La création d'emplois a été soutenue et le taux de chômage a chuté à des niveaux que les économistes considèrent normalement comme le plein emploi. Ce solide rendement a amené la Réserve fédérale à resserrer sa politique monétaire. En 2019, le rythme de croissance des États-Unis devrait ralentir pour atteindre un taux de 2 %, tandis que les mesures fiscales s'atténuent. Toutefois, à la fin de 2019 et en 2020, le freinage fiscal gagnera en importance. En fait, lorsqu'aucune mesure équivalente n'est prise pour poursuivre la relance budgétaire dans l'année qui suit, cela conduit mathématiquement à un ralentissement de la croissance. Aussi, le freinage fiscal pourrait retrancher 0,7 point de pourcentage de la croissance économique en 2020, ce qui ferait chuter le taux d'expansion des États-Unis à moins de 2 %. Les représailles contre les tarifs américains qui ont déjà été annoncées risquent aussi de réduire la croissance des États-Unis de 0,2 à 0,4 point de pourcentage, et les retombées négatives pourraient se multiplier si la guerre tarifaire s'intensifie.

### **Europe et Asie Centrale :**

La croissance régionale devrait se raffermir pour atteindre 2,6 % en 2020, dans l'hypothèse d'une stabilisation des prix des principaux produits de base, de la croissance dans la zone euro et d'une reprise en Turquie (à 3 %) et en Russie (à 1,6 %). Les économies d'Europe centrale devraient ralentir à 3,4 % en raison de la diminution du soutien budgétaire et de la persistance des pressions démographiques, tandis que les pays d'Asie centrale devraient enregistrer une croissance robuste à la faveur de l'avancée des réformes structurelles. La croissance devrait se raffermir dans les Balkans occidentaux pour atteindre 3,6 %, même si les conséquences de tremblements de terre dévastateurs pourraient peser sur les perspectives, et fléchir dans le Caucase du Sud pour s'établir à 3,1 %.

**L'Union Européenne :** Le Royaume-Uni est sorti officiellement de l'Union Européenne le vendredi 31 janvier 2020 à minuit. C'est l'épilogue d'un divorce douloureux, au terme de 47 années de vie commune, et le début d'une période de grande incertitude au plan géostratégique. Même si l'Union Européenne perd là pour la première fois, un de ses membres importants, le basculement dans le BREXIT ne va pourtant pas être immédiat et brutal dès ce 1er février. La transition va durer 11 mois et les échanges quotidiens vont continuer comme avant jusqu'à la fin de 2020, le temps pour Bruxelles et Londres de négocier leur relation future.

Deuxième contributeur net au budget de l'Union Européenne, le Royaume-Uni continuera ainsi à payer sa part jusqu'à la fin de l'année. Les expatriés installés de part et d'autre du Channel, conserveront leurs droits de résider et de travailler dans leurs pays d'accueil, et la liberté de circulation sera garantie. Mais dès le 1er février, commence une nouvelle phase de la négociation : si les trois grands points de

l'accord de divorce sont réglés (le sort de la frontière nord-irlandaise, la facture financière à payer par Londres et le sort des expatriés), l'après BREXIT est sur la table, soit une discussion désormais entre « étrangers ». Les négociations sur l'accord de libre-échange s'annoncent féroces : Michel Barnier et Boris Johnson ont présenté lundi, chacun de son côté, des objectifs de négociation diamétralement opposés pour les mois qui viennent. L'Europe veut que Londres s'abstienne de faire de la concurrence déloyale s'il veut un accès libre de droits de douane au marché européen, Londres veut rester maître de ses choix. Le duel s'annonce très dur.

### **La croissance au Japon :**

En 2020, l'économie devrait ralentir sensiblement, en grande partie du fait que la hausse de la TVA (de 8 % en octobre 2019 à 10 %) a brimé la consommation privée (56 % du PIB). Néanmoins, le taux de la taxe à la consommation s'est accompagné de mesures visant à lisser la volatilité de la demande et à atténuer l'impact sur l'économie, notamment : un programme de récompenses par points pour les paiements effectués sans numéraire dans les PME ; une déduction fiscale pour les achats d'automobiles et de logements ; des investissements réalisés dans les infrastructures ; des dépenses supplémentaires pour la garde des enfants et l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les affrontements avec la Corée du Sud et la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine continueront à peser sur le secteur extérieur. Un environnement extérieur défavorable freinera l'investissement privé axé sur les exportations et l'industrie manufacturière.

### **En Asie de l'Est et Pacifique :**

En 2020, la croissance devrait ralentir à 5,7 % en Asie de l'Est et Pacifique, sous l'effet d'un nouveau léger ralentissement en Chine, à 5,9 %, dans un contexte de persistance des turbulences tant intérieures qu'extérieures, notamment l'impact prolongé des tensions commerciales. La croissance régionale à l'exclusion de la Chine devrait se redresser légèrement pour atteindre 4,9 %, car la demande intérieure bénéficie de conditions financières généralement favorables dans un contexte de faible inflation et de solides flux de capitaux dans certains pays (Cambodge, Philippines, Thaïlande et Viet Nam), ainsi que de la mise en service de grands projets d'infrastructure publique (Philippines et Thaïlande). La croissance régionale bénéficiera également de la réduction des incertitudes liées aux politiques commerciales mondiales et d'une reprise, même si elle reste faible, des échanges commerciaux mondiaux.

L'épidémie du nouveau coronavirus pourrait avoir un effet négatif sur la croissance mondiale en 2020 en fonction de la capacité de la Chine à contenir sa propagation. Les conséquences sociales s'abattent déjà sur les travailleurs chinois : Conséquence de cette quarantaine généralisée : des dizaines de millions, et sans doute bien davantage, d'ouvriers, livreurs, femmes de ménage, employés de commerce vivent actuellement une situation difficile. Non seulement ils ne sont pas payés, mais leurs employeurs risquent bien de mettre prochainement la clé sous la porte. Plusieurs entreprises ont déjà annoncé des réductions d'effectifs ou, dans le meilleur des cas,

des baisses de salaire. Selon le China Labour Bulletin, une association basée à Hongkong qui tente d'aider les travailleurs chinois à faire valoir leurs droits, la moitié des entreprises de restauration de la province du Guangdong, dans le sud du pays, prévoit de réduire leurs effectifs.

## **I.2. Au plan Africain**

### **En Afrique subsaharienne**

La croissance régionale devrait s'accélérer pour s'établir à 2,9 % en 2020, à condition que la confiance des investisseurs s'améliore dans certaines grandes économies, que les goulets d'étranglement énergétiques s'atténuent, qu'une intensification de la production pétrolière contribue à la reprise dans les pays exportateurs de pétrole et que la croissance demeure vigoureuse dans les pays exportateurs de produits agricoles. Les prévisions sont plus faibles que prévu, en raison du fléchissement de la demande des principaux partenaires commerciaux, de la baisse des prix des produits de base et de l'évolution défavorable de la situation intérieure dans plusieurs pays. En Afrique du Sud, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 0,9 %, à condition que le programme de réforme de la nouvelle administration s'intensifie, que les incertitudes politiques diminuent et que les investissements reprennent progressivement. Au Nigéria, la croissance devrait ressortir à 2,1 % car le cadre macroéconomique n'est pas propice à la confiance. La croissance en Angola devrait s'accélérer pour atteindre 1,5 %, sous réserve que les réformes en cours assurent une plus grande stabilité macroéconomique, améliorent l'environnement des affaires et soutiennent l'investissement privé. Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, la croissance devrait se maintenir à 6,4 %. Au Kenya, elle devrait s'établir à 6 %.

### **I.3. Au plan national**

La croissance économique au Bénin reste robuste (estimée à 6,7 % pour 2019) en partie grâce à la hausse des investissements publics qui sont passés de 21 % du PIB en 2016 à 29,6 % en 2019. Du côté de l'offre, la croissance est imputable à la performance du secteur agricole en tête duquel se trouve le coton dont la production est passée de 269 222 tonnes en 2016 à 726 831 en 2019) à la vitalité du secteur des bâtiments et travaux publics, au regain d'activité de l'agro-industrie, et au dynamisme du port de Cotonou. L'inflation est restée faible, à un taux estimé de -0,1 % en 2019, en dessous de la limite de 3 % de l'UEMOA. Le franc CFA, arrimé à l'euro, s'est apprécié par rapport au dollar sur la période 2017-2019.

Le déficit budgétaire, financé par des emprunts et des dons, s'est réduit pour s'établir à 2,5 % du PIB en 2019. Le déficit du compte courant, qui s'est amélioré grâce au coton, est financé principalement par les prêts officiels (33 %), les prêts privés (27 %), et les investissements directs étrangers (19 %).

L'économie Béninoise souffre toujours de la fermeture de la frontière avec le Nigeria. Depuis le 20 août 2019, les autorités d'Abuja ont décidé de bloquer l'entrée de toute marchandise par la route, officiellement pour lutter contre la contrebande.

Cette décision qui dure depuis lors, ne manque pas d'impact sur l'économie, plus spécialement sur les PME/PMI dont les activités étaient essentiellement tournées vers le Nigéria.

Les réserves de change sont tombées à 20,93 millions USD en 2018 (soit 0,07 mois d'importation). La dette publique est estimée à 54 % du PIB en 2019. Le pays a émis en mars 2019 une euro-obligation de 500 millions euros (5,2 % du PIB), mais le risque de surendettement est jugé modéré. Le Bénin est noté B+ par l'Agence Standard & Poor's. Les niveaux élevés de pauvreté (40 % de la population) et d'inégalité reflètent le caractère non inclusif de la croissance.

## **II- BILAN DES ACTIVITES DE LA BANQUE ET ANALYSE DES RESULTATS**

### **II.1 - Gouvernance d'entreprise**

L'année 2019 a enregistré quatre (04) réunions du Conseil d'Administration, aux dates ci-après : 1<sup>er</sup> - 2 Avril, 13 -14 Juin, 05 -06 Septembre et 19-20 Décembre 2019.

A l'exception du Comité des Finances et de Gouvernance qui a connu un problème de quorum à la première session de l'année 2019, tous les autres Comités techniques du Conseil d'Administration ont également et comme de tradition, tenu leurs réunions, à chaque session et en prélude aux réunions plénières du Conseil d'Administration. Ce problème de quorum a été réglé dès la session de Juin qui a procédé à une recomposition des Comités du Conseil. Il s'agit de :

- Comité d'Audit
- Comité de Gestion des Risques
- Comité des Finances et de Gouvernance.

Il est à mentionner que pour raison de conformité aux exigences des dernières Circulaires de la Commission Bancaire, l'intitulé du Comité de crédit et de gestion des Risques a été changé, la nouvelle appellation étant « Comité de Gestion des Risques », ce comité perdant ainsi le volet Crédit.

Désormais, toutes les questions relatives au Crédit, sont directement discutées dans la réunion plénière du Conseil.

Le Conseil et ses comités ont donc régulièrement tenu leurs réunions trimestrielles, dont sont issues de grandes décisions de gestion et d'orientation de la Banque.

En dehors des sessions du Conseil et pour des questions urgentes, les Administrateurs ont bien souvent été consultés à domicile, avec des régularisations sous forme de ratification de décisions, lors des sessions du Conseil. Ce mécanisme assure une certaine fluidité et une rapidité dans la gestion de la Banque.

Au titre des recommandations majeures des Comités du Conseil, nous pouvons citer entre autres :

### **A- Au niveau du Comité Audit :**

- Le suivi rigoureux de l'automatisation des processus de calcul des intérêts sur les bons et obligations et autres ;
- L'analyse et la recommandation à approbation des comptes de la Banque à mi-parcours soit au 30 Juin 2019.
- l'apurement systématique et obligatoire des arriérés de droits à congés du personnel ;
- la liquidation régulière des comptes de suspens ;
- Le respect strict des exigences de séparation des Fonctions Gestion des Risques et de celle des Engagements ;
- Le respect strict de la Réglementation afin d'éviter toute interpellation devant exposer la Banque ;
- L'option prioritaire de la voie électronique pour l'envoi des relevés de comptes aux clients, ce qui suppose la mise à jour de la base d'adresses des clients ;

### **B- Au niveau du Comité de gestion des risques :**

Des recommandations diverses y ont été enregistrées, entre autres :

- l'actualisation des procédures induites par les nouvelles réformes et l'automatisation de certains processus de comptabilisation ;
- la ratification du rapport annuel sur la gestion des risques ;
- La mise en application des nouvelles règles d'évaluation et de gestion des risques telles qu'issues des accords de Bâle 2 et 3 ;
- Diverses approbations de crédits : en session plénière et en consultation à domicile ;
- la mise à jour des diverses procédures en matière de gestion des risques ;
- la poursuite de la mise en place de divers crédits à la clientèle et au personnel ;
- le Suivi de l'application des exigences du BIC ;
- la Revue de plusieurs prêts programme en vue de les adapter aux exigences de la clientèle locale ;

### **C- Au niveau du Comité des Finances et de Gouvernance**

Plusieurs recommandations ont été formulées par ce Comité, à l'endroit du Conseil d'Administration qui les a toutes adoptées. Il s'agit de :

- L'implémentation du nouveau Plan Comptable Bancaire révisé ;
- La titularisation progressive des agents en situation d'intérim et occupant des positions sensibles au sein de la Banque, par souci d'éviter la fuite des compétences ;
- La nécessaire évaluation de la mise en œuvre du Plan Quinquennal de la Banque ;
- La mise en œuvre rapide d'une stratégie devant permettre à la Banque de réaliser le résultat réaménagé de 4 milliards nets, à la fin de l'exercice 2019 ;
- La dotation de la Banque, d'un Plan annuel de formation du personnel avec un suivi rigoureux de la mise en œuvre ;

## **D- Les activités du Conseil**

Dans ses rôles traditionnels, le Conseil a eu à :

- Tenir une réunion de stratégie avec le personnel dirigeant de la banque ;
- Approuver la cartographie des risques revue
- Arrêter au 30 juin 2019 soit à mi-parcours, les comptes de l'exercice de 2019,
- Recruter un nouveau Directeur Général, suite au départ de l'ancien ;
- Approuver les comptes de l'exercice 2018
- Approuver le budget de l'exercice 2019 ;
- Autoriser la séparation des fonctions Gestion des risques et celle de la gestion des engagements ;
- Autoriser la mise en place de divers financements de dossiers au profit de la clientèle mais aussi du personnel de la Banque ;
- Nommer de nouveaux Administrateurs ;
- Ratifier l'Impact de la mise en application du PCB révisé sur les fonds propres de la Banque et des ajustements comptables dus à cette mise en œuvre ;
- Approuver le Rapport de l'Audit interne sur le système de Contrôle ;
- Adopter plusieurs procédures revues,
- Adopter le Plan annuel de formation de Administrateurs pour l'année 2020 ;
- Ratifier le rapport annuel sur la gestion des risques en 2018
- Approuver la délocalisation de certaines agences telles que Parakou et Calavi, pour une meilleure fonctionnalité ;

Le Conseil a également été associé à de grandes actions devant corriger sa situation financière et son développement. Ainsi, certains Administrateurs ont pu rencontrer les décideurs et autorités publiques (Ministre des Finances, Direction Générale CAA et autres), pour le dénouement du dossier d'impayés ANADER.

D'autres actions d'appui et de soutien dans le cadre de la mobilisation de ressources et d'ouverture de grands comptes, ont enregistré la participation de certains Administrateurs.

Plusieurs recommandations et décisions fortes ont pu être prises au cours des réunions du Conseil d'Administration et portent notamment sur :

- l'approbation de l'augmentation de la ligne de découvert portée à 10 millions d'Euros au profit de la Banque, auprès de UBA PLC, pour soutenir les opérations de Trésorerie ;
- l'ordre d'automatisation de certaines procédures dans la Banque ;
- l'ouverture effective d'une nouvelle agence au sein de l'Université d'Abomey-Calavi (spécialement dédiée aux étudiants), pour faire face aux demandes et exigences de plus en plus croissantes de la clientèle ;
- les nouvelles orientations de financement à travers la mise en exploitation des prêts programme mieux adaptés au marché etc.....

La Banque travaille à conquérir davantage de clients institutionnels et à développer la base clientèle en général.

Le mécanisme de suivi de proximité institué par le Conseil et à travers lequel les Présidents des Comités techniques du Conseil suivent de façon permanente les questions relevant de leurs comités avec focus sur le suivi permanent du coefficient d'exploitation de la Banque, permettent de suivre les tendances de l'activité et d'éviter des surprises.

En ce qui concerne le déploiement des produits, la solution digitale, apporteur de plus-value, continue d'aider la Banque à gagner d'autres marchés dont certains en phase d'être bouclés. La Banque devrait à court terme, tirer meilleure partie de ce gros potentiel pour s'imposer sur la place du Bénin. Les nouvelles applications innovantes : LEO le banquier virtuel qui aide à faire de nombreuses opérations bancaires, le MAGIC BANKING (le 919) ; MOBILE MONEY, le PUSH AND PULL et autres innovations, devraient favoriser le développement de la Banque.

En application de la nouvelle Réglementation, le Conseil d'Administration exerce désormais un droit de regard sur tous les produits exploités et commercialisés par la Banque. Dans ce cadre, une régularisation d'approbation a été faite sur tous ceux qui étaient déjà en exploitation mais aussi à autoriser ceux qui doivent être à l'avenir exploités.

Désormais, de nombreux nouveaux produits autorisés tels que RIA, SIGUE, World Remit, Mobile Money (MoMo) sont commercialisés par la Banque.

#### **E- Renforcement des capacités des Administrateurs**

Dans le souci de mieux outiller les Administrateurs pour leur permettre d'assumer plus efficacement leurs rôles et responsabilités au sein de la Banque, plusieurs sessions de formations ont été organisées en leur intention, les unes sous forme de communications internes et d'autres comme des sessions de formation formelles. A chaque session du Conseil d'Administration, correspond donc une ou des formations.

L'année 2019 aura enregistré encore plus de formations à l'intention des Administrateurs. On peut par exemple citer :

- La première formation en Avril 2019, organisée par le Groupe UBA PLC, dans toutes les filiales et portant sur :
  - a) le Rôle et les responsabilités de l'Administrateur au sein de la Banque -
  - b) les attributions et règles de fonctionnement des Comités techniques du Conseil d'Administration.
  - c) un volet d'informations sur l'organisation en place au niveau du Groupe et les relations entre le Groupe et ses filiales.

Cette formation a été précédée d'une Communication interne sur les ratios prudentiels et les ratios de gestion.

- La deuxième formation de l'année, celle de Juin 2019, a enregistré 2 thèmes, sous forme de communication interne. Il s'agit de : L'adéquation des fonds propres et les règles de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

- La troisième qui coïncide avec les réunions du 3<sup>e</sup> trimestre notamment les 5 et 06 Septembre 2019, a enregistré des présentations sur les thèmes suivants :
  - La banque digitale et les risques associés : animé par 1 Cadre du Groupe UBA PLC ;
  - Le risque opérationnel : présenté par des cadres de la filiale.

Le thème de la Communication interne était : La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, présenté par l'équipe de la CENTIF Bénin.

- a) La 4<sup>e</sup> et dernière session de l'année, qui s'est déroulée les 18 et 20 Décembre 2019, a porté sur les thèmes :
  - 18/12/2019 : Le rôle et les attributions du Comité d'Audit du Conseil d'Administration et la Fonction Audit dans la Banque.
- b) Réglementation des relations avec la clientèle

## **F- Démission et cooptation d'administrateurs**

### **1. Démissions**

Le Conseil d'Administration, a enregistré au cours de l'exercice sous revue, deux (02) départs : celui de Madame Marufatu ABIOLA BAWUAH, précédemment Directrice de UBA Afrique de l'Ouest 1 et Représentant Permanent de UBA PLC au sein du Conseil.

Il y a été également enregistré, à fin novembre, le départ de Monsieur Ellis ASU, qui était à la fois Administrateur et Directeur Général.

### **2. Cooptations**

Le Conseil d'Administration s'est également enrichi, de l'entrée de trois (03) nouveaux prospects identifiés et retenus par le Conseil d'Administration, pour être nommés administrateurs.

Il s'agit d'une part de Messieurs **Ndubisi CHIUGO et Nwaodu UDOCHI**, tous deux de nationalité Nigériane dont la demande de Dérogation à la condition de nationalité est en cours. Une résolution est soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour leur nomination. Ces nominations engendreront la création de nouveaux postes d'administrateurs.

D'autre part, Monsieur **Martins Olugbenga MAKINDE** retenu par le Conseil d'Administration pour remplacer l'ancien Directeur Général parti, siègera également au Conseil en qualité d'administrateur exécutif, sous réserve de son obtention de la dérogation à la condition de nationalité.

Ces nouvelles nominations porteront le nombre d'Administrateurs à 12, le maximum autorisé par les Statuts de la Banque.

En effet, les exigences de mise en place de nouveaux comités techniques du Conseil d'Administration, requièrent d'étoffer les effectifs du Conseil d'Administration.

La Banque attend les résultats des travaux de la BCEAO pour la classification en Banque Systémique et non systémique, national ou régional, pour savoir exactement quelle option prendre.

Après ces 3 nouvelles entrées, le Conseil d'Administration de la Banque compterait 12 membres avec 4 Administrateurs Indépendants, 1 Administrateur Exécutif (le Directeur Général) et 7 Administrateurs Non-Exécutifs.

L'entrée au Conseil de nouveaux Administrateurs ayant entraîné l'augmentation des charges notamment en ce qui concerne le paiement des indemnités de fonction et de présence, il s'impose de requérir d'une part, une approbation de l'Assemblée Générale, sur le dépassement enregistré en 2019 sur le montant total autorisé des rémunérations et d'autre part, de faire approuver une nouvelle limite globale des rémunérations à verser aux Administrateurs, sur l'année.

A cet effet, des résolutions sont soumises à l'Assemblée Générale pour ces différentes ratifications et approbations attendues.

Mentionnons que suite au départ de Monsieur Ellis NZO ASU, ancien Directeur Général de Banque et en attendant l'obtention de la dérogation à la condition de nationalité par Monsieur Martins Olugbenga MAKINDE, Monsieur Samba Laobé FALL a été nommé Directeur Général par intérim de la Banque.

#### **G- Les Organes de contrôle**

Sur le plan de la supervision et du contrôle :

-La Banque a reçu, du 08 au 26 juillet 2019, une mission d'Audit du Groupe ayant porté sur la vérification de l'ensemble des services de la Banque.

-La Commission Bancaire de l'UMOA quant à elle, dans son rôle régalién, assure une veille permanente, avec des demandes de justificatifs, assurant le respect strict de la réglementation et sanctionnant toute déviance.

La Banque a échangé au cours de l'exercice, plusieurs courriers portant sur des questions diverses et devant tous permettre à la Banque de rester dans les normes.

Dans le cadre de l'implémentation du plan Comptable Bancaire (PCB) révisé, l'année 2019 a connu son application effective avec une mise en place progressives des outils indispensables.

Les dirigeants de la Banque (Directeurs et Administrateurs), et les Commissaires aux comptes ont comme par le passé, été invités et ont participé du 02 au 03/05/2019, à la rencontre annuelle qu'organise le Secrétariat Général de la Commission Bancaire avec les Banques.

Des autorités monétaires, la Banque a aussi reçu, du 11 au 15 octobre 2019, une mission conjointe de la BCEAO et du Ministère des Finances. Les travaux de cette mission ont couvert la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019, l'objet de la mission étant la vérification de la tenue régulière des dossiers de domiciliation des exportations et des comptes en devises de même que les contrats de délégation et de sous-délégation pour les transferts rapides.

Quant à l'organe de contrôle de la Banque mandaté par votre Assemblée à savoir le Commissariat aux Comptes, il a normalement assuré ses deux (2) missions annuelles, avec des avis émis sur le dispositif de Contrôle interne et des recommandations fermes corrigées au fur et à mesure.

Tel que désormais exigé, il y a eu un arrêté à mi-parcours au 30 Juin 2019, des comptes de la Banque, sur la base des recommandations des Commissaires aux comptes qui ont certifié lesdits comptes sans réserve.

## **II.2- Gestion administrative et sociale**

L'exercice clos au 31 décembre 2019 a été essentiellement marqué par :

### **A- Renforcement de l'effectif**

- Recrutement du Personnel : Un accent particulier a été mis sur la priorité des candidatures pertinentes internes, à l'issue des tests et entretiens sous le regard du Contrôle Interne. A ce titre, nous avons enregistré douze (12) recrutements dont huit (08) Intérimaires et quatre (04) débauchages au cours de l'année 2019.
- Plusieurs agents de soutien à divers postes d'intérim ont été également sollicités par l'entremise des cabinets de placement de main d'œuvre. Il s'agit principalement de la catégorie des Agents commerciaux, Chargés de clientèle et conducteurs administratifs.
- Au total, l'activité bancaire au cours de l'année 2019 a été portée par trois cent quarante-cinq (345) agents, toutes catégories confondues.

### **B- Responsabilisation (Nominations et redéploiements)**

Plusieurs permutations techniques ont été opérées, dans le respect des procédures d'engagement des agents concernés et surtout des besoins exprimés.

Une attention particulière est attachée au rapprochement des agents de leur lieu d'habitation, dans le cadre des redéploiements.

### **C- Climat social**

Sur ce plan, plusieurs actions continuent d'être implémentées aux fins de rapprocher la Direction Générale de son Personnel :

- Mise en place de canaux de discussions interactives (réseaux sociaux : Whatsapp, Facebook, Instagram, Twitter etc)
- Maintien du dialogue social avec tenue des rencontres réglementaires avec les délégués du Personnel sur la vie de l'entreprise et les difficultés du Personnel.
- Visites aux agents à leurs postes de travail pour les encourager et les mobiliser autour de la vision du Groupe et des missions assignées à la filiale du Bénin.
- Assistance sociale au Personnel lors des événements heureux et malheureux

### **D- Encouragement du personnel**

Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre :

- Promotion sur poste : plusieurs promotions internes ont été faites pour occuper des postes supérieurs, à la suite d'entretiens.

- Promotion sur grade : au titre de l'exercice clos 2019, plusieurs élévations en termes de grades ont été faites pour les agents ayant une ancienneté de 5 ans dans la banque. Ceci a eu un effet d'espoir perceptible sur l'ensemble du personnel et participe à créer une ambiance d'émulation.

### **E- Bien-être des agents**

Concernant ce volet, il convient de souligner certaines actions, certaines déjà effectives, d'autres encore en discussions telles que :

- Jogging to bond (activité sportive trimestrielle);
- Thank God it is Friday – TGIF (activité récréative et d'échange avec la Direction Générale) ;
- Célébration de la fête du Personnel.
- Réalignement salarial de certains Directeurs toujours en cours ;
- Mise en place du status-cars pour Directeurs : toujours en discussions ;
- Reconversion de certains intérimaires en agents titulaires, aux fins de réduire les démissions à des postes stratégiques tenus par cette catégorie d'agents et les fidéliser à la Banque.
- Réajustement salarial des agents de clientèle ;
- Extension de la couverture d'assurance maladie du Personnel vers l'évacuation sanitaire ;

Aussi les différentes activités de Jogging to bond et de TGIF, permettent de fédérer le personnel autour de l'idéal de partager des moments de joie et de jeux, toute chose permettant de renforcer la cohésion.

La Direction Générale saisit par ailleurs ces occasions, pour communiquer avec le personnel sur des informations relatives aux politique et orientations de la Banque, les changements intervenus et les performances.

A ces occasions aussi, sont récompensés certains agents méritants.

En outre et par souci d'associer tout le personnel aux objectifs de mobilisation de ressources et de développement des emplois, un programme de récompense (Introducer Programme) a été mis en place. Désormais donc, plus personne n'a de privilège particulier en matière de gestion de la clientèle, chaque agent devant travailler à l'atteinte des objectifs.

Les mises en relations également sont récompensées.

### **F- Renforcement des capacités**

Sur le plan de la formation continue, UBA ACADEMY, comme par le passé, est mis à contribution pour certains modules importants en ligne notamment :

- La formation sur la conformité ;
- Formation sur la politique de crédit et les différents produits de crédits de la banque
- Formation sur les spécificités et nouveautés de la loi des finances 2020
- Training on Integrated credit Expens accross African subsidiaries
- Formation sur le Leadership et la gestion du Service Qualité
- Training for proposed new trade solution deployment to Africa
- Etc

Les personnes éligibles à prendre part à ces formations en ligne sont précédemment enrôlées par UBA Academy en tenant compte de leur profil et des attestations signées de réussite au test sont systématiquement délivrés.

En interne, des efforts de formation intra-Banque ont été faits, notamment au profit des nouvelles recrues (caissiers, chargés de comptes et autres) et ce, pour les familiariser avec les procédures et usages du Groupe UBA.

En ce qui concerne l'effectif de la Banque au 31 décembre 2019, il est composé de 345 agents dont 196 permanents et 149 intérimaires. Les détails sont présentés dans le tableau qui suit :

	Agent Permanent	Proportion	Agent Intérimaire	Proportion
Femme	85	43,14%	54	36,24%
Homme	112	56,86%	95	63,76%
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>100%</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>

### G- Participation du personnel au capital

Le niveau de participation du personnel de la Banque au capital social a quelque peu varié. On dénombre Quatre (04) agents actionnaires, détenant 223 actions, pour une valeur totale de FCFA 2 230 000, soit 0,113% du capital social.

### II.3- Responsabilité sociale de l'entreprise

Au cours de l'année 2019, la Banque a mené diverses actions sociales dans les domaines du sport, de l'éducation et autres. On peut citer :

- L'accompagnement des jeunes en Entrepreneuriat, par le Groupe UBA, avec un accompagnement particulier de UBA Bénin pour les 50 jeunes qui y ont participé ;
- L'initiative « EACH ONE TEACH ONE » « chacun enseigne quelque chose à quelqu'un », à travers laquelle UBA Bénin se met à la disposition des plus jeunes pour un petit apprentissage, une activité qui impacte réellement les communautés ;
- Les samedis de Sport et santé à UBA Benin (Jogging to Bond) qui développe l'esprit de compétition sportive et conduit au bien-être des agents, les « lions rouges » ;
- Le soutien de la Fondation Tony Elumelu à Sèmè-City, plate-forme internationale du Bénin pour le savoir et l'innovation projet ayant pour objectif de responsabiliser 50 entrepreneurs béninois.
- La promotion de la lecture en milieu scolaire, à travers l'initiative « READ AFRICA » financée par la Fondation UBA.
- La reconnaissance de UBA BENIN en tant que meilleur utilisateur des télé-procédures fiscales, lors de la Journée nationale du contribuable.

### III- BILAN DES ACTIVITES

A fin décembre 2018, le total bilan des banques de la place se chiffrait à FCFA 3 422 128 millions contre FCFA 3 469 264 millions en septembre 2019, soit une hausse de 1,38%. UBA Benin occupait la huitième place de ce classement avec FCFA 198 946 millions.

A fin décembre 2018, le total emploi des banques de la place se chiffrait à FCFA 1 599 221 millions contre FCFA 1 650 244 millions en septembre 2019, soit une hausse de 3,19%. UBA Benin occupait la neuvième place de ce classement en volume avec FCFA 70 696 millions.

A fin décembre 2018, le total ressource des banques de la place se chiffrait à FCFA 2 256 251 millions contre FCFA 2 464 757 millions en septembre 2019, soit une hausse de 9,24%. UBA Benin occupait la neuvième place de ce classement avec FCFA 157 107 millions.

Le tableau ci-après présente quelques informations financières sur UBA BENIN au 31 décembre 2019.

Rubrique	2018	2019	Variation
<b>Actif</b>			
Caisse Banque centrale et CCP	7 833	3 552	-54,65%
Effets Publics et Valeurs Assimilées	127 292	97 913	-23,1%
Créances Interbancaire	19 797	43 759	121,0%
Créances sur la Clientèle	64 748	68 358	5,6%
participations et Autres Titres détenus	361	361	0,0%
Immobilisation Incorporelles	34	24	-29,4%
Immobilisations Corporelles	4 218	4 077	-3,3%
Autres Actifs	2037	3 080	51,2%
Comptes d'ordres et Divers	136	157	15,4%
<b>Passif</b>			
	<b>226 456</b>	<b>221 281</b>	<b>-2,3%</b>
Dettes Interbancaire	59 830	35 918	-40,0%
Dettes à l'Egard de la Clientèle	138 490	153 654	10,9%
Autres Passifs	2 771	2 790	0,7%
Comptes d'ordres et Divers	2 225	3 130	40,7%
Provision pour Risques et Charges	1 549	1 599	3,2%
Capital	19 600	19 600	0,0%
Réserves	2 687	2 687	0,0%
Ecart à Réévaluer	1 334	1 334	0,0%
Report à nouveau (+/-)	-5 735	-2 072	-63,9%
Résultat de l'Exercice (+/-)	3 705	2 641	-28,7%
<b>Total Bilan</b>	<b>226 456</b>	<b>221 281</b>	<b>-2,3%</b>

L'analyse des informations financières de UBA-Bénin, au 31 décembre 2019, appelle les commentaires ci-après :

Le total bilan de la banque passe de FCFA 226 456 millions au 31 décembre 2018 à FCFA 221 281 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 2%.

Les dépôts de la clientèle passent de FCFA 138 490 millions au 31 décembre 2018 à FCFA 153 654 millions au 31 décembre 2019, soit une hausse de 11%.

La part des dépôts à vue de la clientèle (FCFA 82 723 millions) représente 54% de l'ensemble des dépôts.

Les comptes d'épargne ont connu un accroissement de 11% sur la période en passant de FCFA 29 043 en décembre 2018 à FCFA 32 173 millions en décembre 2019.

Quant aux dépôts à termes, ils sont restés quasi stables sur la même période et s'établissent à FCFA 28 912 millions.

Les emplois nets s'élèvent à 64 748 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 68 358 millions au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 6%. Ils se décomposent en créances brutes et provisions :

Les créances brutes de 2019 se décomposent comme suit :

- Créances saines

Elles se chiffrent à FCFA 55 566 millions au 31 décembre 2019 et se décomposent comme suit :

- 10 211 millions de FCFA de crédit à court terme ;
- 42 565 millions de FCFA de crédit à moyen terme ;
- 2 779 millions de FCFA d'avance en compte
- 10 millions de FCFA de crédit à long terme.

- Créances en souffrance

Elles se chiffrent à FCFA 13 449 millions au 31 décembre 2019 contre des provisions sur créances douteuses de FCFA 657 millions.

Les effets publics et valeurs assimilées passent de FCFA 127 292 millions au 31 décembre 2018 à FCFA 97 913 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 23%.

Les engagements donnés en faveur de la clientèle se chiffrent à FCFA 8 462 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 2 762 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 67%.

Quant aux engagements reçus de la clientèle, ils s'établissent à FCFA 66 356 millions en 2018 contre FCFA 51 676 millions en 2019 soit une baisse de 22%.

#### 4- Exploitation

<i>(Chiffres en millions de FCFA)</i>	2018	2019	%Variation
<b>MARGE D'INTERET</b>	6 701	7 110	6,1%
Commissions nettes	5 433	4 153	-23,6%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	12 134	11 263	-7,2%
Frais de personnel	3 725	3 395	-8,9%
Dotations aux amortissements	432	474	9,7%
Frais divers de gestion	4 594	4 863	5,9%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	8 751	8 732	-0,2%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	3 383	2 531	-25,2%
Dotations aux provisions nettes de reprises	407	222	-45,5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	3 790	2 753	-27,4%
gains ou pertes Nets sur Actifs	35	0	-100,0%
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	3 825	2 753	-28,0%
Impôts	120	112	-6,7%
<b>RESULTAT APRES IMPÔT</b>	3 705	2 641	-28,7%

L'évolution du compte de résultat pour l'année 2019 se présente ainsi qu'il suit :

#### **Le Produit Net Bancaire (PNB)**

Au terme de l'exercice clos au 31/12/2019, le Produit net bancaire se chiffrait à FCFA 11 264 millions contre des prévisions de FCFA 15 194 millions, soit un taux de réalisation de 74%.

Le produit net bancaire passe de FCFA 12 134 millions au 31 décembre 2018 à FCFA 11 264 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 8%.

#### **La marge d'intermédiation**

Elle se situe à 7 110 millions de FCFA au 31/12/2019 contre 8 680 millions de FCFA attendus au budget, soit un taux de réalisation de 82%.

La marge d'intermédiation passe de FCFA 6 701 millions au 31 décembre 2018 à FCFA 7 110 millions au 31 décembre 2019, soit une hausse de 6%.

## Les commissions

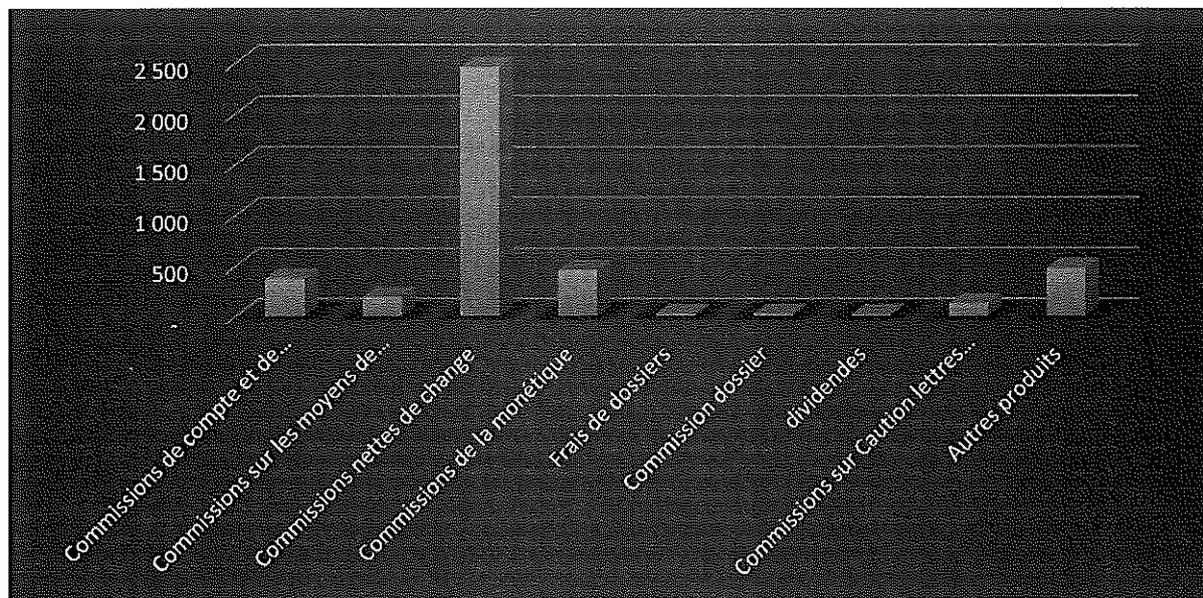
Au terme de l'exercice clos au 31/12/2019, Elles se chiffrent à 4 153 millions de FCFA contre 4 358 millions de FCFA attendus au budget, soit un taux de réalisation de 95%.

Les commissions passent de FCFA 5 433 millions au 31 décembre 2018 à FCFA 4 153 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 24%.

Le détail des commissions pour l'exercice clos au 31/12/2019 se présente comme suit :

- ✓ **Commissions de compte et de mouvements** FCFA 376 millions : il s'agit essentiellement des frais de tenue de compte et des commissions de mouvements
- ✓ **Commissions sur les moyens de paiements** : elles se chiffrent à FCFA 193 millions et sont essentiellement constituées par Western Union/Money gram (FCFA 117 millions), Africash (FCFA 22 millions) World Remi (FCFA 13 millions), connect africa pour (FCFA 39 millions), Sigue, RIA (FCFA 1 million)
- ✓ **Commissions nettes de change** : elles sont de FCFA 2 454 millions et sont constituées des gains de réévaluation de change et des commissions de change manuel.
- ✓ **Commissions de la monétique** : elles se chiffrent à FCFA 455 millions et sont constituées par les commissions visa et MasterCard, commissions sur carte de débit, commissions sur pack classique et commissions sur produits électroniques.
- ✓ **Commissions sur frais de dossiers** : FCFA 27 millions
- ✓ **Dividendes** : FCFA 27 millions
- ✓ **Commission Banque Assurance** : FCFA 19 millions
- ✓ **Commissions sur Caution lettres de crédits** : FCFA 125 millions notamment FCFA 104 millions de commissions sur caution, FCFA 21 millions de commissions sur lettres de crédit
- ✓ **Autres produits** : ils se chiffrent à FCFA 477 millions et sont constitués essentiellement divers reprise sur provisions antérieurs (FCFA 426 millions) de Commission sur plus fort découvert (FCFA 9 millions), commissions certification de chèque chèques (FCFA 13 millions), commissions sur attestations de soldes, frais de clôtures, relevé et d'impayés (FCFA 16 millions), jetons de présence (FCFA 13 millions).

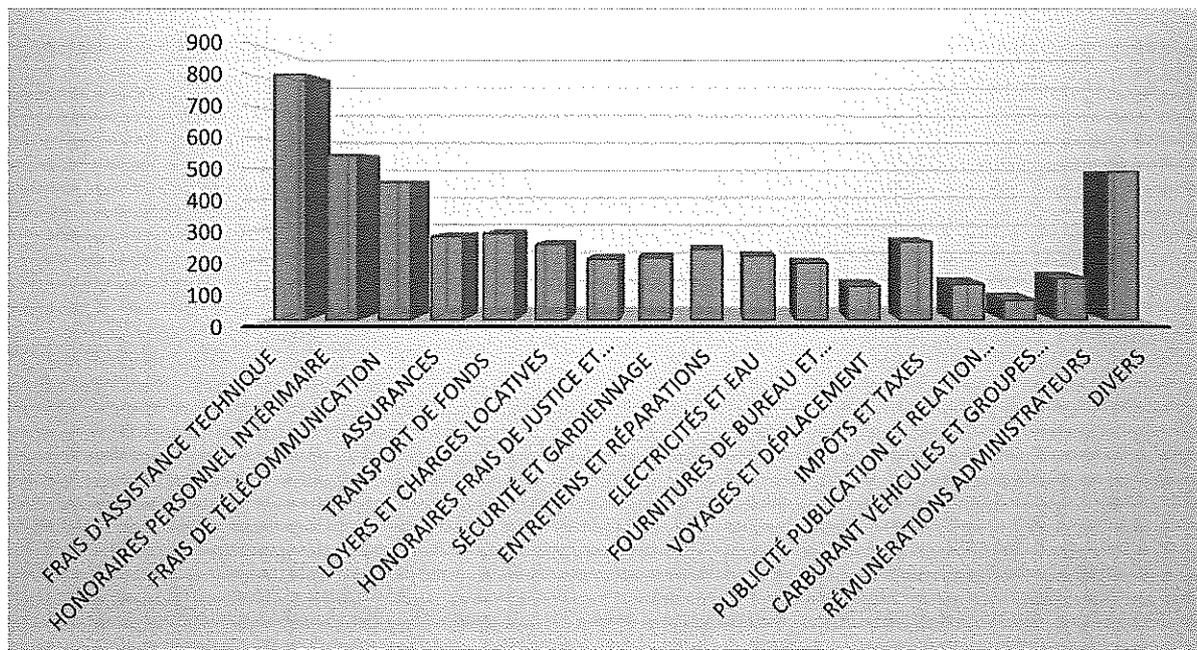
## STRUCTURE DES COMMISSIONS



**Les Frais généraux** s'élèvent à FCFA 8 751 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 8 732 millions au 31 décembre 2019 et se décomposent comme suit :

- **Les Charges du personnel** : Elles s'élèvent à FCFA 3 725 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 3 395 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 9%. Elles représentent 39% des frais généraux.
- **Les Charges d'exploitation** : elles s'élèvent à FCFA 5 026 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 5 337 millions au 31 décembre 2019, soit une hausse de 6%. Elles représentent 61% du total des charges et sont constituées des :
  - ✓ Dotations aux amortissements : F CFA 474 millions ;
  - ✓ Charges externes pour FCFA 4 863 millions.

## STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION



Le coefficient d'exploitation est de 72% au 31 décembre 2018 contre 78% au 31 décembre 2019, soit une hausse de 6%.

Le résultat brut d'exploitation quant à lui est de FCFA 3 383 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 2 531 millions au 31 décembre 2019, soit une baisse de 25%.

Le montant des reprises de provisions nettes ayant un impact sur le compte de résultat au titre de l'exercice 2018 se chiffre à FCFA 407 millions contre FCFA 222 millions en 2019, soit une baisse de 45%.

Le ratio de productivité est de FCFA 10,80 millions par employé au 31 décembre 2018 contre FCFA 7,63 par employé au 31 décembre 2019.

### Résultat net de l'exercice 2019

L'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, dégage un résultat positif de FCFA 2 641 millions.

## RESPECT DU DISPOSITIF PRUDENTIEL

### ETAT DE CONFORMITE AUX NORMES PRUDENTIELLES

EP01

Code DISPRU	Liste des normes prudentielles	Référence	Niveau à respecter	Niveau observé	Situation de l'établissement
<b>A. Normes de solvabilité</b>					
RA001	Ratio de fonds propres CET 1 (%)	EP02	6,87500%	27,48000%	CONFORME
RA002	Ratio de fonds propres de base T1 (%)	EP02	7,87500%	27,48000%	CONFORME
RA003	Ratio de solvabilité total (%)	EP02	10,37500%	27,48000%	CONFORME
<b>B. Norme de division des risques</b>					
RA004	Norme de division des risques	EP29	45,00000%	42,15600%	CONFORME
<b>C. Ratio de levier</b>					
RA005	Ratio de levier	EP33	3,00000%	10,19100%	CONFORME
<b>D. Autres normes prudentielles</b>					
RA006	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales ( 25% capital de l'entreprise)	EP35	25,00000%	0,50000%	CONFORME
RA007	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	EP35	15,00000%	0,02500%	CONFORME
RA008	Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	EP35	60,00000%	0,02500%	CONFORME

RA009	Limite sur les immobilisations hors exploitation	EP36	15,000000%	9,34800%	CONFORME
RA010	Limite sur le total des immobilisations et des participations	EP37	100,000000%	20,99500%	CONFORME
RA011	Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	EP38	20,000000%	4,47600%	CONFORME

Il est à noter que tous les ratios réglementaires sont respectés par la banque au 31 décembre 2019.

### 3.3- Affectation du résultat

Prenant en compte le report à nouveau déficitaire enregistré au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat comme suit :

- **Bénéfice net de l'exercice 2019** :..... FCFA **2 640 805 696**
- **Report à nouveau débiteur 2018** :..... FCFA **-2 072 258 110**
- **Solde disponible au 31.12.2019** :..... FCFA **568 547 586**
- **Réserve spéciale (15% du résultat net disponible)** :. FCFA **85 282 138**
- **Report à nouveau** :..... FCFA **483 265 448**

## IV- INFORMATIONS SUR LE GROUPE

Au niveau Groupe, on peut retenir comme faits marquants de l'année 2019 :

Rencontre du Président du Groupe Monsieur Tony Elumelu avec le Président Béninois, son Excellence Monsieur Patrice TALON le 17 juin 2019. Au cœur des échanges, des questions d'ordre économique avec en toile de fond l'entrepreneuriat des jeunes. Le Président du Groupe s'est également entretenu avec les jeunes dans les locaux de SEME-CITY ;

Célébration par la Fondation UBA de la Journée Internationale de l'Enfant Africain avec des séances spéciales de lecture et de mentorat le lundi 17 juin 2019 dans l'amphithéâtre Tony Elumelu au siège du Groupe UBA.

Distinction de UBA comme Banque la plus innovante de l'International Finance Magazine Awards. Cette distinction est intervenue le 31 mai 2019.

Ouverture officielle de UBA MALI, portant à Vingt (20) le nombre de pays africains dans lesquels le Groupe est présent. La cérémonie d'ouverture a connu la présence effective de son Excellence, Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali.

Lancement des opérations bancaires au Royaume Uni. Trois semaines après l'ouverture de la filiale du Mali, UBA Royaume Uni (UBA R-U) est officiellement née.

Classement par le Magazine « The Banker » de UBA, comme deuxième meilleure banque au Nigéria. Egalement meilleure banque en Afrique dans le classement après l'Afrique du Sud. Elle s'est positionnée 399 sur 500 meilleures banques au Monde, ce qui représente un significatif de 90 points par rapport à son classement de l'an dernier.

Sacre de Monsieur Tony O. Elumelu comme Philanthrope de l'année : Le jeudi 5 décembre 2019, le Président du Groupe a été déclaré philanthrope de l'année lors de la neuvième édition des ALL AFRICA BUSINESS LEADERS AWARDS (ABBLA) tenue à Sandton Convention Center à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Enfin, la reconnaissance du Groupe UBA, comme « Banque Africaine de l'Année », par la revue britannique THE BANKER (Financial Times). Six (06) filiales : le Bénin, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la République du Congo et la Sierra Léone y ont contribué.

### **Les résultats consolidés du Groupe**

Les actionnaires du Groupe UBA Plc sont convoqués en Assemblée Générale annuelle à Lagos, en Avril prochain.

Sur l'année 2019, le Groupe a enregistré, une croissance du bénéfice brut, de 13,3 %, sur un an soit FCFA 1.075 milliards (560 milliards de Naira), franchissant ainsi pour la première fois, la barre de FCFA 960 Milliards (500 milliards de Naira), dans un environnement opérationnel difficile.

Le résultat d'exploitation enregistre une croissance de 12,4%, soit FCFA 665 Milliards (346,3 milliards de Naira), tirée par une croissance de 11,5% des intérêts, soit FCFA 777 Milliards (404,8 milliards de naira) et une croissance de 17,6% des commissions, soit FCFA 212 Milliards (110,5 milliards de naira).

La Banque électronique y a contribué avec une croissance de 39 % de son revenu qui a atteint FCFA 73 Milliards (38 milliards de Naira).

Pour ce faire, de saines stratégies ont été utilisées notamment en matière de gestion du bilan.

De même, les récentes initiatives d'optimisation des coûts ont permis de contenir une croissance des charges d'exploitation de 10 %, soit à 217 milliards de naira, portant le ratio coût-revenu à 62,7 % contre 64% en 2018.

### **V- PERSPECTIVES**

L'exercice 2019, s'est soldé par un bénéfice de FCFA 2 640, contre 3 293 millions, en 2018.

La stratégie de la Banque pour l'exercice 2020 est axée sur :

- le renforcement de sa position en tête de l'activité de banque électronique, pour impulser une réelle transformation de la Banque, tout en maîtrisant les risques liés.
- L'amélioration de la qualité de service, avec l'objectif constant de la satisfaction du Client qui doit être la préoccupation première de tous agents, à toutes les positions.
- Le renforcement de l'activité de banque de détail, pour un accompagnement effectif des PME et PMI et ce à travers la mise à disposition de Prêts Programmes répondant aux attentes du marché ;
- Un effort soutenu de mobilisation des ressources en vue d'accroître sensiblement la part de marché de la Banque ;
- L'amélioration sensible des conditions de travail du personnel.

L'objectif à moyen terme de la Banque étant de se classer parmi les trois premières banques du secteur bancaire béninois.

La Banque ayant à présent totalement résorbé le report à nouveau négatif, doit résolument amorcer une phase de réel développement et de stabilisation.

Il peut donc désormais être envisagé avec plus de réalisme, la distribution de dividende aux actionnaires et constitution de réserves telles que requis par la législation.

L'objectif légitime de UBA Bénin est de confirmer son leadership en matière digitale et de distribution de services financiers au Bénin.

Tout cela ne saurait se réaliser hors l'encadrement apporté et la surveillance permanente exercée par les autorités de tutelle et de supervision : BCEAO, Commission Bancaire et Ministère des Finances que le Conseil d'Administration remercie ici.

Le Conseil salue également le courage et la perspicacité des Actionnaires qui sans relâche, sont restés avec leur Banque. Nous pouvons les assurer d'être au bout du tunnel, pour avoir à présent, totalement comblé le report à nouveau négatif.

A nos chers clients sans qui rien n'aurait pu être fait, nous témoignons notre reconnaissance et leur demandons de continuer à croire en notre volonté de faire mieux et en notre potentiel qui se révélera davantage au cours de cette année 2020.

A ces hommes et femmes, membres du personnel qui par leur résilience, leur professionnalisme et l'esprit d'entreprise, travaillent à relever la Banque, nous disons Merci et les exhortons à encore plus d'effort et d'abnégation pour hisser notre Banque au rang des Banques les plus performantes et fréquentées de la place du Bénin.

Ensemble, le pari sera gagné et nous y croyons tous !

Le Conseil d'Administration

**II- PRESENTATION DES RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



## **II- A RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**CDM CONSULTANTS**

Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

08 BP 0594

Tél. : (229) 21 31 31 18

Fax: (229) 21 31 23 41

[cabinet@cdmconsultants.net](mailto:cabinet@cdmconsultants.net)

Cotonou (BENIN)

**AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES**

Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

04 BP 1191

Tél. : (229) 21 33 24 43

Fax: (229) 21 33 24 09

[brun.pierrelucien@me.com](mailto:brun.pierrelucien@me.com)

Cotonou (BENIN)

**UNITED BANK FOR AFRICA  
BENIN (UBA BENIN)**

Avenue Pape Jean-Paul II

01 BP 2020

Cotonou - BENIN

UBA BENIN S.A.

Rapport des commissaires aux  
comptes sur les états  
financiers annuels

Exercice clos le 31/12/2019

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les autres obligations légales et réglementaires.

### 1. Audit des états financiers annuels

#### 1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la United Bank for Africa Bénin (UBA BENIN), comprenant le bilan au 31 décembre 2019 avec des capitaux propres positifs de F CFA 24 190 millions, le hors bilan, le compte de résultat faisant ressortir un bénéfice de F CFA 2 641 millions, ainsi que les notes annexes comprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives relatives au bilan et au compte de résultat.

À notre avis, les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le plan comptable bancaire révisé (PCB révisé) de l'UMOA.

#### 1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société UNITED BANK OF AFRICA (UBA BENIN) conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux comptes. Nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **1.3. Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 Février 2020.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels, conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le plan comptable bancaire révisé (PCB révisé) de l'UMOA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### **1.4. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

Il est à préciser que bien que l'assurance raisonnable corresponde à un niveau élevé d'assurance, elle ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

UBA BENIN S.A.

Rapport des commissaires aux  
comptes sur les états  
financiers annuels

Exercice clos le 31/12/2019

## 2. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, les documents relatifs aux ratios prudentiels et le projet de texte de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Cotonou, le 24 Février 2020

Les Commissaires aux comptes

<b>CDM-CONSULTANTS</b> Représenté par Christian Désiré ANGAN <b>CDM-CONSULTANTS</b> 08 BP 597 Cotonou ( BENIN) Tel : + 229 21 31 31 18 / 19 Fax : + 229 21 31 23 41 Email : cdmcons@intnet.bj Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 007-SE	<b>AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES</b> Représenté par Pierre Lucien BRUN <b>Pierre Lucien BRUN</b> Expert Comptable Diplômé Commissaire aux comptes Tel : (229) 21 37 74 73 - Cel (229) 95 85 54 34 Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 005-SE
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ANNEXE 1 : RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT  
DES COMPTES ANNUELS**

## ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de Commissariat aux comptes.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA);
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- et par la loi °2012-24 du 24 Juillet 2012 portant réglementation bancaire en République du Bénin.

De manière plus détaillée :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes annexes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;

- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la Direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalie significative provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états

- financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Relativement à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique :

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les Actionnaires est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits (Article 714);
- nous avons l'obligation de contrôler les conventions réglementées conclues entre l'entité et l'un de ses dirigeants, directement ou indirectement, et d'en faire rapport à l'Assemblée Générale des Actionnaires (Articles 440 à 442) ;
- nous avons l'obligation de vérifier les rémunérations exceptionnelles versées aux administrateurs ou les remboursements de frais qui leur sont faits dans le cadre des missions ou mandats qui leur sont confiés par le conseil d'administration (article 432) ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit (Article 716) ;
- nous devons signaler aussi au Ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation (Article 716) ;
- nous avons l'obligation de déclencher la procédure d'alerte lorsque nous relevons, à l'occasion de notre mission, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société (articles 150 et suivants);
- nous avons l'obligation de vérifier la tenue conforme du registre des titres nominatifs (article 746-2) ;
- nous avons l'obligation de convoquer l'assemblée générale des actionnaires/associés si le conseil d'administration ou l'administrateur général ne l'a pas fait (article 516)
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance (Article 717) ;
- nous avons aussi l'obligation de faire une déclaration de soupçon à la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) des opérations de blanchiment que nous aurons relevé dans le cadre de l'audit.

**ANNEXE 2 : ETATS FINANCIERS ANNUELS**



BILAN

Destiné à la publication

ETABLISSEMENT : UNITED BANK FOR AFRICA BENIN

BENIN

L2019112J L311J

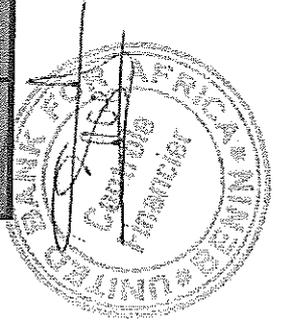
L8000617J

Date d'arrêté

CIB

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	7 833	3 552
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	127 292	97 913
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	19 797	43 759
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	64 748	68 358
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	-
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-
8	AUTRES ACTIFS	2 037	3 080
9	COMPTES DE REGULARISATION	136	157
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	361	361
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	-	-
12	PRETS SUBORDONNES	-	-
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34	24
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 218	4 077
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>226 456</b>	<b>221 281</b>



ETAT :

BENIN  
L2L0L1L9L1L2J L3L1J  
Date d'arrêté

BILAN

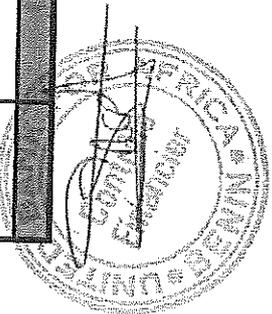
Destiné à la publication

ETABLISSEMENT : UNITED BANK FOR AFRICA BENIN  
LBLOLOL6L7J

CIB



POSTE	PASSIF	( en millions de F CFA )	
		31/12/2018	31/12/2019
1	BANQUES CENTRALES, CCP	-	-
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	59 830	35 918
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	138 490	153 654
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	-
5	AUTRES PASSIFS	2 771	2 790
6	COMPTES DE REGULARISATION	2 225	3 130
7	PROVISIONS	1 549	1 599
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	-	-
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	21 591	24 190
10	CAPITAL SOUSCRIT	19 600	19 600
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	-	-
12	RESERVES	2 687	2 687
13	ECARTS DE REEVALUATION	1 334	1 334
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
15	REPORT A NOUVEAU(+/-)	5 735	2 072
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	3 705	2 641
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>226 456</b>	<b>221 281</b>





**HORS BILAN**

Destiné à la publication

ETABLISSEMENT : UNITED BANK FOR AFRICA BENIN

BENIN

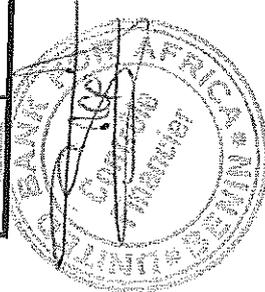
LB101016171

Date d'arrêté

CIB

( en millions de F CFA )

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5 355	-
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	3 107	2 762
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
5	ENGAGEMENT DE DARANTIE	66 356	51 676
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-



ETAT :

BENIN

L2-L0-L1-L8-L1-L2-L3-L1-LJ

Date d'arrêté

**COMPTE DE RESULTAT**

Destiné à la publication

ETABLISSEMENT : UNITED BANK FOR AFRICA BE

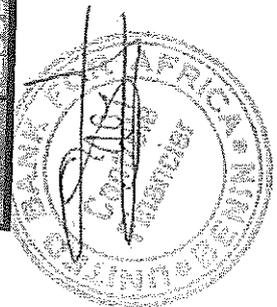
LB-L0-L0-L6-L7J

CIB



(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2018	31/12/2019
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	11 261	12 066
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 561	4 956
3	REVENUS DES TTRES A REVENU VARIABLE	0	27
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	104 655	68 243
5	COMMISSIONS (CHARGES)	99 536	64 549
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	313	432
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
10	PRODUIT NET BANCAIRE	12 134	11 263
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	8 319	8 258
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES	432	474
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 383	2 531
15	COUT DU RISQUE	407	222
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 790	2 753
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	35	0
18	RESULTAT AVANT IMPOT	3 825	2 753
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	120	112
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 705</b>	<b>2 641</b>



Les principales caractéristiques des états financiers que nous avons audités se présente comme ci- après en millions de francs CFA

Rubriques	Solde au 31/12/18	Solde au 31/12/19
Total du bilan	226 456	221 281
Capital Social	19 600	19 600
Capitaux Propres et Ressources Assimilées	21 591	24 190
Créances interbancaires	19 797	43 759
Dettes interbancaires	59 830	35 918
Créances sur la clientèle	64 748	68 358
Dettes à l'égard de la clientèle	138 490	153 654
Résultat net	3 705	2 641

## 1 Informations sur les méthodes comptables utilisées en 2019

### 1.1 Principes Généraux

Les méthodes comptables de UBA Bénin obéissent aux instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires, édictées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et mises en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Le plan de compte adopté est conforme au Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Le bilan est présenté en monnaie locale qui est le F.CFA ; Les comptes en devise sont réévalués au cours arrêtés au 31/12/2019 pour chaque devise.

### 1.2 Méthodes de calcul des dotations et provisions

#### 1.2.1 Le calcul des amortissements

La méthode utilisée pour la constatation de l'usure et de l'obsolescence des immobilisations est la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement sont obtenus suivant la durée de vie reconnue à chaque catégorie d'immobilisation et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le calcul se fait à chaque arrêté mensuel afin d'impacter le compte d'exploitation et les résultats mensuels.

### **1.2.2 Le calcul des provisions**

Le suivi quotidien du portefeuille est assuré et la révision globale du portefeuille est semestrielle.

Les règles de provisionnement utilisées par UBA BENIN sont celles définies dans l'instruction 026-11-2016 de la BCEAO relative à la gestion des engagements en souffrance. Par ailleurs, les risques financiers, juridiques et fiscaux sont évalués à leurs valeurs de réalisations probables et provisionnés afin de garantir l'image fidèle des comptes à chaque arrêté.

A l'arrêté de l'exercice 2019, le solde des provisions sur créances en souffrance inscrites au bilan est : F CFA 657 millions.

### **1.3 Résultat de l'exercice**

L'année 2019 s'est soldée finalement par un résultat bénéficiaire de FCFA 2 641 millions.

## **2 Informations d'importance significative**

### **2.1 Au titre du Bilan**

#### **2.1.1 Les Immobilisations Corporelles et Incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent à F CFA 4 101 millions au 31 décembre 2019.

Toutes les immobilisations à l'exception de l'immeuble siège social (terrain + bâtiment) et l'immeuble ex-direction générale lot 553 (terrain + bâtiment) sont comptabilisées à leur valeur d'origine, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition comprenant la valeur d'achat augmentée des charges connexes (frais de transport d'installation ou de montage).

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice s'élèvent à F CFA 474 millions.

L'immeuble siège social (terrain + bâtiment) et l'immeuble ex-direction générale lot 553 (terrain + bâtiment) ont fait l'objet d'une réévaluation comptable au 31/12/2014.

L'écart de réévaluation qui est de F CFA 1 334 millions a été enregistré dans le compte 55300 « Ecart résultant de la réévaluation des immobilisations » conformément au Plan Comptable Bancaire.

### **2.1.2 Les titres de participation**

Les titres de participation s'élèvent à F CFA 361 millions

### **2.1.3 Le portefeuille de titres**

Le stock de titres s'élève à FCFA 97 913 millions au 31/12/2019. Il est composé uniquement d'effets publics et valeur assimilées. Aucun des titres en portefeuille n'est coté en bourse.

### **2.1.4 Le Capital social**

Le capital social est de FCFA 19 600 000 000 réparti en 1 650 000 actions de valeur nominale FCFA 10 000.

### **2.1.5 La situation des fonds propres effectifs**

Les capitaux propres effectifs s'établissent à FCFA 24 190 millions au 31/12/2019.

### **2.1.6 Compte bloqué d'actionnaires**

UBA BENIN n'a plus d'engagement auprès des actionnaires.

### **2.1.7 Les Provisions pour risques et charges**

Les Provisions pour risques et charges (F CFA 1 599 millions) concernent :

- Provisions sur congé et sur les retraites (F CFA 721 millions)

- Diverses provisions (F CFA 878 millions).

### **2.1.8 Comptes de régularisation actif**

Les comptes de régularisation actifs (F CFA 1 57 millions).

### **2.1.9 Comptes de régularisation passifs**

Les comptes de régularisations passifs (F CFA 3 130 millions).

## **2.2 Au titre du Hors Bilan**

Les engagements par signature accordés et les promesses reçus sont arrêtés comme suit :

### **2.2.1 Engagements donnés :**

Les engagements donnés au 31/12/2019 s'élèvent à FCFA 2 762 et sont essentiellement composé d'engagement de garantie

### **2.2.2 Engagements reçus :**

Engagements de garantie reçus de la clientèle (F CFA 51 676 millions).

## **2.3 Au titre du compte de Résultat**

### **2.3.1 La ventilation des intérêts :**

#### **2.3.1.1 Intérêts reçus**

Les intérêts reçus et comptabilisés au titre de l'exercice 2019 se chiffre à FCFA 12 066 millions et se décompose comme suit :

- ✓ Intérêts sur établissement de crédit FCFA 416 millions ;
- ✓ Intérêts sur crédits amortissables FCFA 4 029 millions ;
- ✓ Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs FCFA 291 millions ;
- ✓ Intérêts sur bons et obligations FCFA 7 324 millions
- ✓ Autres intérêts FCFA 6 millions

### 2.3.1.2 Intérêts Payés

Les intérêts payés et comptabilisés au titre de l'exercice 2019 se chiffrent à FCFA 4 956 millions et se décomposent comme suit :

- ✓ Intérêts sur emprunt FCFA 1 053 millions ;
- ✓ Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs FCFA 1 252 millions ;
- ✓ Intérêts sur dépôts à terme FCFA 1 760 millions ;
- ✓ Intérêts sur comptes d'épargne FCFA 891 millions.

### 2.3.2 Les commissions sur opérations avec la clientèle

Les commissions sur les opérations avec la clientèle (FCFA 4 153 millions) et sont relatives aux :

- ✓ Commissions de compte et de mouvements FCFA 376 millions
- ✓ Commissions sur les moyens de paiements : elles se chiffrent à FCFA 193 millions ;
- ✓ Commissions nettes de change : elles sont de FCFA 2 454 ;
- ✓ Commissions de la monétique : elles se chiffrent à FCFA 455 millions ;
- ✓ Commissions sur dossiers : FCFA 27 millions
- ✓ Dividendes : FCFA 27 millions
- ✓ Commission Banque Assurance : FCFA 19 millions
- ✓ Commissions sur Caution lettres de crédits : FCFA 125 millions ;
- ✓ Autres produits : ils se chiffrent à FCFA 477 millions

### 2.3.3 La ventilation des frais généraux

Les frais généraux se répartissent comme suit :

- ✓ Salaires et traitements (FCFA 2 978 millions),
- ✓ Charges sociales et fiscales (FCFA 417 millions) et,
- ✓ Charges générales d'exploitation (FCFA 4 863 millions).

### 2.3.4 Au titre des autres informations

Au 31/12/2019, les informations suivantes peuvent être fournies sur l'établissement :



- Effectif du personnel : 346 dont 197 permanents et 149 intérimaires
- Nombre d'agences et guichets à l'intérieur du pays : 16
- Nombre d'agences et guichets à l'extérieur du pays : 0



8



## **II- B RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**CDM CONSULTANTS**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**08 BP 0594**

**Tél. : (229) 21 31 31 18**

**Fax: (229) 21 31 23 41**

**[cabinet@edmconsultants.net](mailto:cabinet@edmconsultants.net)**

**Cotonou (BENIN)**

**AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**04 BP 1191**

**Tél. : (229) 21 33 24 43**

**Fax: (229) 21 33 24 09**

**[brun.pierrelucien@mc.com](mailto:brun.pierrelucien@mc.com)**

**Cotonou (BENIN)**

# **UNITED BANK FOR AFRICA BENIN (UBA BENIN)**

**Avenue Pape Jean-Paul II**

**01 BP 2020**

**Cotonou - BENIN**

---

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations  
exceptionnelles et remboursements de frais aux Administrateurs  
Exercice clos au 31 Décembre 2019**

UBA BENIN S.A.

Rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais des Administrateurs.

Exercice clos le 31/12/2019

## Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais aux Administrateurs

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Banque et en application des articles 431, 432 et 437 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais versés aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il s'agit notamment des rémunérations exceptionnelles allouées par le Conseil d'Administration à ses membres pour des missions et mandats qui leur sont confiés et des remboursements des frais de voyage, déplacements et dépenses engagés dans l'intérêt de la société sous réserve des dispositions des articles 438 et suivants.

Nous vous informons que le Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucune rémunération exceptionnelle et remboursement de frais éligibles aux dispositions de l'article 432 cité ci-dessus.

Cotonou, le 24 Février 2020

Les Commissaires aux comptes

<b>CDM-CONSULTANTS</b> Représenté par Christian Désiré MUGANZI	<b>AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES</b> Représenté par Pierre Lucien BRUN
<b>C.D.M - CONSULTANTS</b> 08 BP 594 Cotonou (BENIN) Tel : + 229 21 31 23 41 Fax : 229 21 31 23 41 Email : dmcons@intnet.bj Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 007-SE	<b>Pierre Lucien BRUN</b> Expert Comptable Diplômé Commissaire aux comptes Tel : (229) 21 37 74 72 - Cel (229) 95 85 54 34 Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 005-SE

**CDM CONSULTANTS**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**08 BP 0594**

**Tél. : (229) 21 31 31 18**

**Fax: (229) 21 31 23 41**

**cabinet@cdmconsultants.net**

**Cotonou (BENIN)**

**AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**04 BP 1191**

**Tél. : (229) 21 33 24 43**

**Fax: (229) 21 33 24 09**

**brun.pierrelucien@me.com**

**Cotonou (BENIN)**

# **UNITED BANK FOR AFRICA BENIN (UBA BENIN)**

**Avenue Pape Jean-Paul II**

**01 BP 2020**

**Cotonou - BENIN**

---

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les crédits visés à l'article 45  
de la loi bancaire : Exercice clos au 31 Décembre 2019**

UBA BENIN S.A.

Rapport spécial sur les crédits visés à l'article 45 de la loi bancaire.

Exercice clos le 31/12/2019

## Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les crédits visés à l'article 45 de la loi bancaire

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Banque et en application de l'article 45 de la Loi bancaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les crédits visés à l'article ci-dessus de la Loi bancaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En application de l'article 45 de la Loi bancaire, nous vous informons que le montant global des prêts ou garanties consentis par la banque aux personnes participant à la Direction, à l'Administration, à la Gérance, au contrôle et au fonctionnement de la banque, aux Actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% ou plus des droits de vote au sein de la banque, ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, s'élève à 1 426 millions de francs CFA au 31 décembre 2019.

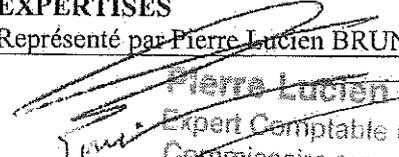
L'encours de ces crédits ou garanties s'élève à 967 millions de F CFA et représente 4,48% des fonds propres. Il concerne les dirigeants tels que définis par la circulaire 02-2017/CB/C de la Commission Bancaire, précisant notamment les conditions d'exercice des fonctions d'administrateurs et de dirigeants au sein des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Nous vous communiquons ci-après le détail des engagements concernés en millions de F CFA :

Rubriques	Libellés	Montant	Observations
Administrateurs	Ligne de découvert	43	
Dirigeants et personnel	Crédit immobilier, crédit consommation et crédit scolarité	924	
<b>Total</b>		<b>967</b>	Soit 4,48% des Fonds propres

Cotonou, le 24 Février 2020

Les Commissaires aux comptes

<b>CDM-CONSULTANTS</b> Représenté par Christian Désiré <del>AFGAN</del> <b>CDM-CONSULTANTS</b> 08 BP 594 Cotonou ( BENIN) Tel : 29 21 31 31 18 / 19 Fax : 29 21 31 23 41 Email : camcons@intnet.bj Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 007-SE	<b>AUDIT FINANCES CONSEIL</b> <b>EXPERTISES</b> Représenté par Pierre Lucien BRUN  Pierre Lucien BRUN Expert Comptable Diplômé Commissaire aux comptes Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 005-SE
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CDM CONSULTANTS**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**08 BP 0594**

**Tél. : (229) 21 31 31 18**

**Fax: (229) 21 31 23 41**

**[cabinet@cdmconsultants.net](mailto:cabinet@cdmconsultants.net)**

**Cotonou (BENIN)**

**AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**04 BP 1191**

**Tél. : (229) 21 33 24 43**

**Fax: (229) 21 33 24 09**

**[brun.pierrelucien@me.com](mailto:brun.pierrelucien@me.com)**

**Cotonou (BENIN)**

**UNITED BANK FOR AFRICA  
BENIN (UBA BENIN)**

**Avenue Pape Jean-Paul II**

**01 BP 2020**

**Cotonou - BENIN**

---

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées  
Exercice clos au 31 Décembre 2019**

## Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Banque et en application des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il s'agit notamment de :

- toute convention entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjointes ;
- toute convention entre la société et l'un de ses Actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à 10% de son capital social ;
- toute convention conclue indirectement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à 10% de son capital social,
- toute convention intervenant entre la société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital social est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, Administrateur Général, Administrateur Général Adjoint, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'alinéa 6 de l'article 440, relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à collecter toutes les informations sur les conventions concernées, à vérifier la concordance des informations qui nous

UBA BENIN

Rapport spécial sur les  
conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2019

ont été données avec les documents de base dont elles sont issues et à veiller, conformément à l'article 441 à l'observation des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme.

### I. Convention conclue au titre de l'exercice sous revue

Nous avons été avisés en 2019 de la convention ci-après, autorisée par votre Conseil d'Administration.

Cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice sous revue.

Personne concernée	Nature de la convention	Description des modalités	Montant des sommes versées au titre de l'exercice
United Bank for Africa Plc représentée par Monsieur IKECHUKWU UFUDO, Gestionnaire de comptes Institutions financières et Monsieur FRANKLIN EREBOR Directeur Groupe en charge des Institutions financières.	Il s'agit d'une convention conclue le 25 Janvier 2019 et qui est relative à une ligne de découvert de 10 millions d'euros accordée par UBA Plc à UBA BENIN.	La ligne du découvert consenti est assortie d'un taux d'intérêt de 2,5% et couvre la période d'un (01) an allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.  Cette facilité est gagée à 50% par un dépôt de garantie effectué par UBA BENIN au près de UBA PLC et qui est rémunéré au taux de 1%	Le montant des charges d'intérêt comptabilisé et versé au titre de l'exercice 2019 s'élève à F CFA 83 578 606.

### II. Convention conclue au titre des exercices antérieurs et qui continuent de porter effet

#### 1) Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous avons été informés que l'exécution d'une convention, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue. Il s'agit de la convention de gestion et d'assistance technique conclue le 23 Janvier 2009 entre United Bank for Africa Plc et CONTINENTAL BANK BENIN (actuel UBA BENIN) dont les caractéristiques principales se présentent comme suit :

UBA BENIN

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2019

Personne concernée	Nature de la convention	Description des modalités	Montant des sommes versées au titre de l'exercice
<p>United Bank for Africa Plc représentée par Monsieur Nicolas ADAGBE, Président du Conseil d'Administration de UBA BENIN et Monsieur Rasheed OLAOLUWA, CEO UBA UEMOA et CEO UBA AFRICA</p>	<p>Il s'agit d'une convention de gestion et d'assistance technique par laquelle, United Bank for Africa Plc s'engage à fournir à la UBA Bénin (Ex CONTINENTAL BANK BENIN), les services de gestion et d'assistance technique permanente afin de l'aider à la réalisation de ses objectifs de développement. Les prestations objet de la convention de gestion et d'assistance technique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ recrutement du personnel,</li> <li>▪ formation et perfectionnement professionnel,</li> <li>▪ mise à disposition des systèmes de gestion de l'information,</li> <li>▪ assistance en matière de stratégie et de gestion,</li> <li>▪ inspection, audits, consolidation et contrôles financiers,</li> <li>▪ arrangement, marketing et diverses prestations.</li> </ul>	<p>Les prestations réalisées par United Bank for Africa Plc sont facturées pour un montant de sept cent cinquante mille (750 000) dollars US par an.</p> <p>Les barèmes et taux de la grille tarifaire sont indexés sur la parité Francs CFA / dollar US.</p> <p>Les factures sont émises à chaque échéance annuelle et sont réglées sous 30 jours à compter de la date de leur réception et après approbation des états financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire.</p> <p>La convention de gestion et d'assistance technique prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée indéterminée sous réserve de la survenance des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dissolution ou mise en liquidation définitive de UBA BENIN</li> <li>▪ taux de participation de UBA Plc, y compris celui de l'une quelconque de ses sociétés affiliées est rabaissé en deça de 55% du total du capital de UBA BENIN,</li> </ul>	<p>L'exécution de cette convention a généré au 31 décembre 2019, des charges comptabilisées pour un montant de F CFA 660 000 000. A la date de notre rapport, aucune somme n'a été versée dans le cadre de l'assistance technique au titre de l'exercice 2019.</p>

UBA BENIN

Rapport spécial sur les  
conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2019

Personne concernée	Nature de la convention	Description des modalités	Montant des sommes versées au titre de l'exercice
		▪ en cas de résiliation de la présente convention par l'une des parties à toute époque sous préavis de six mois.	

## 2) Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

UBA BENIN ne nous a informés d'aucune convention conclue au titre des exercices antérieurs, qui continue de porter effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui serait soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cotonou, le 24 Février 2020

### Les Commissaires aux comptes

<b>CDM-CONSULTANTS</b> Représenté par Christian Désiré MIGNAN <b>CDM-CONSULTANTS</b> 08 BP 594 Cotonou (BENIN) Tel : 229 21 31 31 18 / 19 Fax : 229 21 31 23 41 Email : cdmcons@intnet.bj Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 007-SE	<b>AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES</b> Représenté par Pierre Lucien BRUN <b>Pierre-Lucien BRUN</b> Expert Comptable Diplômé Commissaire aux comptes Tel : (229) 21 31 14 72 - Cel (229) 05 05 54 34 N° d'inscription OECCA-BENIN : 005-SE
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



**CDM CONSULTANTS**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**08 BP 0594**

**Tél. : (229) 21 31 31 18**

**Fax: (229) 21 31 23 41**

**[cabinet@cdmconsultants.net](mailto:cabinet@cdmconsultants.net)**

**Cotonou (BENIN)**

**AUDIT FINANCES CONSEIL EXPERTISES**

**Cabinet d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes**

**04 BP 1191**

**Tél. : (229) 21 33 24 43**

**Fax: (229) 21 33 24 09**

**[brun.pierrelucien@mc.com](mailto:brun.pierrelucien@mc.com)**

**Cotonou (BENIN)**

**UNITED BANK FOR AFRICA  
BENIN (UBA BENIN)**

**Avenue Pape Jean-Paul II**

**01 BP 2020**

**Cotonou - BENIN**

**Rapport des commissaires aux comptes sur le registre de titres nominatifs émis  
en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au  
droit des sociétés commerciales et du GIE : Exercice clos au 31 Décembre 2019**

## Rapport des commissaires aux comptes sur le registre de titres nominatifs émis par UBA BENIN SA en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme du registre de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il appartient à votre société ou toute personne qu'elle habilite, d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme dudit registre par une déclaration.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence du registre de titres nominatifs et de donner un avis sur sa tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence du registre à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2019,
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres,
- vérifier que toutes les écritures contenues dans le registre ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

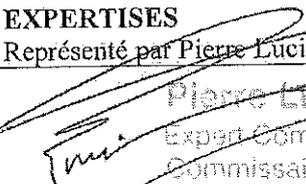
### Conclusion

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration faite par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence du registre à jour de titres nominatifs émis par votre société,
- leur tenue conforme par rapport aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cotonou, le 24 Février 2020

### Les Commissaires aux comptes

<b>CDM-CONSULTANTS</b> Représenté par Christian Désiré NIGAN <b>CDM-CONSULTANTS</b>	<b>AUDIT FINANCES CONSEIL</b> <b>EXPERTISES</b> Représenté par Pierre Lucien BRUN
08 BP 594, Cotonou ( BENIN ) Tel : + 229 21 31 31 18 / 19 Fax : + 229 21 31 23 41 Email : cdmco@mlnet.bj Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 007-SE	 <b>Pierre Lucien BRUN</b> Expert Comptable Diplômé Commissaire aux comptes Commissaire aux comptes N° d'inscription OECCA-BENIN : 005-SE

**DECLARATION DE CONFORMITE DE TENUE DU REGISTRE DES TITRES  
NOMINATIFS (Art 746-2 de l'Acte Uniforme Révisé)**

\*\*\*\*\*

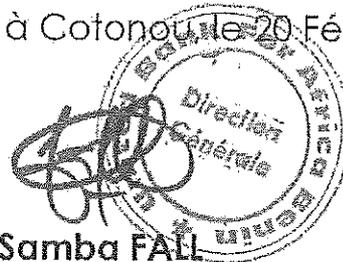
Je soussigné **Samba FALL** agissant en qualité de Directeur Général par Intérim de **UNITED BANK FOR AFRICA BENIN (UBA - BENIN)**, Société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de F CFA 19 600 000 000, dont le siège est sis à Cotonou Carrefour des Trois Banques, Avenue Pape Jean-Paul II, et immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RB/COT/07 B 1739, Agrément n° 0067 M, IFU n°3200700019314, 01 BP 2020 Cotonou-Bénin, Tél : 21 31 24 24, fax 21 31 51 77.

Atteste conformément à l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des GIE que le registre des titres nominatifs de la société est tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 dudit acte uniforme.

Cette déclaration est remise aux commissaires aux comptes pour être annexée à leur rapport général qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019

En foi de quoi, la présente déclaration lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cotonou, le 20 Février 2020



**Samba FALL**  
Directeur Général par Intérim

